

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

Les DREETS correspondent à un service déconcentré de l'Etat à l'échelon régional. Elles ont été mises en place par le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 et ont vu fusionner les DIRECTE et la partie cohésion sociale (CS) des DRJSCS. La partie Jeunesse et sport (JS) a, elle, rejoint les DRAJES (Directions Régionales Académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports).

URL de la source (modifié le 11/04/2022 - 10:38): <https://www.irev.fr/thematiques/politique-de-la-ville-dsu/glossaire/dreets>